

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Lisa Mazzone, Olivier Cerutti, Jean-Michel Bugnion, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Mathias Buschbeck*

*Date de dépôt : 12 janvier 2015*

## **Proposition de résolution**

**Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

considérant :

- que le marché spot de l'électricité est au plus bas, en raison de l'excès de courant produit en Europe;
- que ce bas prix met en péril la rentabilité financière des barrages en Suisse et, de fait, la source d'énergie renouvelable la plus importante de Suisse (60% de l'électricité consommée provient de l'hydraulique);
- que les centrales à charbon, qui se multiplient en Allemagne, sont d'importantes émettrices de CO<sub>2</sub> (jusqu'à 900g CO<sub>2</sub>/kWh);
- qu'Alpiq et d'autres acteurs voient leur santé financière mise en péril;
- que cette situation ne profite pas à l'économie locale;

invite les autorités fédérales

- à introduire une taxe sur l'électricité non renouvelable, qui permettrait d'intégrer les coûts externes dans le prix du courant;
- à prévoir des réductions pour l'électricité produite dans des centrales à gaz, uniquement sur présentation d'un certificat de provenance;
- à allouer le produit de la taxe aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, en favorisant l'économie locale;

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir cette initiative cantonale.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La quantité d'électricité produite en Europe est actuellement trop importante, en conséquence de quoi son prix est particulièrement bas. La raison essentielle réside dans le fait que les centrales électriques fossiles et nucléaires n'ont pas à assumer leurs coûts externes. Elles produisent en outre lorsque les coûts effectifs sont supérieurs aux recettes, occasionnant ainsi des pertes (alors à la charge de la population). Inondant le marché, elles provoquent un effondrement du prix de l'électricité. L'augmentation des importations de courant européen bon marché, qui ne couvre pas ses coûts, est un problème pour les raisons suivantes:

- l'exploitation des centrales hydrauliques existant en Suisse n'est plus rentable,
- le développement des énergies renouvelables (force hydraulique ou éolienne, biomasse et solaire) et les progrès en matière d'efficacité électrique en Suisse sont menacés,
- la dépendance de la Suisse face au courant importé augmente.

Cette évolution risque de miner le tournant énergétique en Suisse.

Les coûts effectifs qui ne se reflètent pas dans le prix de l'électricité non renouvelable (comme l'élimination des déchets, le réchauffement climatique, les dommages à la santé, les accidents et la détérioration de l'environnement) conduisent à une distorsion injuste du marché. La Confédération doit ici faire en sorte que la production d'électricité renouvelable indigène puisse lutter à armes égales. La taxe sur l'électricité non renouvelable est un moyen relativement simple pour lutter contre les importations de courant gris. Il s'agit d'un supplément prélevé sur le courant non renouvelable à base d'uranium, de gaz et de charbon, importé ou produit en Suisse. Cette taxe permet de faire un pas de plus vers le principe du pollueur-payeur. Pour des raisons de droit de la concurrence, la taxe devrait aussi être prélevée sur l'électricité indigène à base d'énergies non renouvelables.

Un des enjeux est de pouvoir pister la provenance de l'électricité consommée en Suisse. Alors que l'Allemagne a renoué avec les centrales à charbon, qui sont d'importantes sources de pollution en raison du CO<sub>2</sub> que dégage leur exploitation, il devient d'autant plus nécessaire d'avoir un regard

sur la provenance de l'électricité consommée et, partant, d'encourager, par le biais d'une taxe, le choix d'une électricité plus propre.

En l'occurrence, les centrales à gaz fournissent de l'électricité avec un impact moindre que les centrales à charbon, bien qu'elles produisent elles aussi du CO<sub>2</sub> et utilisent de l'énergie fossile limitée. Dans ces circonstances, il est cohérent d'inciter les consommateurs à opter pour de l'électricité provenant de centrales à gaz plutôt que de centrales à charbon ou nucléaires. C'est pourquoi il faut prévoir une réduction de la taxe sur l'électricité produite dans des centrales à gaz, mais uniquement sur présentation d'un certificat de provenance.

Refléter les coûts externes de l'électricité provenant d'énergie fossile par une taxe permet d'atteindre un prix adéquat pour ce courant non renouvelable. Ainsi, les centrales hydrauliques existant en Suisse, qui assurent la production de 60% de l'électricité consommée dans le pays, cesseraient de subir une concurrence destructrice d'emplois et de ressources et pourraient couvrir à nouveau leurs coûts de production. En outre, de nouvelles énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, la biomasse ou le solaire auraient alors moins de peine à s'imposer sur le marché. Une taxe sur l'électricité non renouvelable est donc une mesure d'accompagnement essentielle à la libéralisation du marché de l'électricité en cours, afin d'assurer que la Suisse réalise le tournant énergétique qu'elle s'est fixé comme objectif et sorte progressivement de l'énergie fossile pour garantir l'approvisionnement en électricité aux générations futures.

**De plus, il existe un grand potentiel économique autour des économies d'énergie et de l'énergie renouvelable. Alors que la situation actuelle ne profite guère aux entreprises locales, attribuer cette taxe à des projets d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables reviendrait à injecter des fonds dans l'économie locale, avec un bénéfice pour les entreprises suisses. Au lieu d'envoyer de l'argent à l'étranger, une économie locale et durable serait ainsi favorisée.**

Enfin, comme l'a démontré Nils Borg lors de la journée de l'ECEEE (European Council for an Energy Efficient Economy) organisée aux SIG le 19.9.14, les effets d'une taxe sont multipliés par 10 si le produit de la taxe est attribué aux économies d'énergie et aux renouvelables.

Annexe : *Hydraulique : faudra-t-il porter secours aux barrages suisses ?*, Willy Boder, Le Temps, 23 mai 2014.

# LE TEMPS

électricité Vendredi 23 mai 2014

## Hydraulique: faudra-t-il porter secours aux barrages suisses?

Par Willy Boder berne

**Hydraulique: faudra-t-il porter secours aux barrages suisses? La forte chute des prix de l'électricité sur le marché de gros européen menace l'existence de certains barrages. Plusieurs modèles de soutien par les pouvoirs publics sont à l'étude**

En quelques années, l'or blanc, soit l'eau des montagnes suisses transformée en électricité à haute valeur ajoutée, est devenu de la monnaie de fer-blanc. La chute des prix de l'électricité sur le marché européen, dont les causes relèvent de facteurs déclenchés à l'étranger, fait fondre les marges bénéficiaires des grands groupes producteurs suisses. Plusieurs d'entre eux, comme Alpiq, dont une partie du capital est ancrée en Suisse romande, les Forces motrices valaisannes, Axpo ou Repower tirent la langue.

Le mois dernier, Hans Schweickardt, président du conseil d'administration d'Alpiq, lançait un cri d'alarme. Si rien n'est fait pour soutenir l'industrie électrique suisse, l'avenir du secteur de production ressemblera au «grounding» de Swissair, a-t-il averti, en rappelant le maillage serré des entreprises électriques du pays.

Paroles en l'air, ou vraie menace qui pèse sur le patrimoine hydroélectrique suisse? Le message a, en tous les cas, été entendu par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (Ceate-N), qui a chargé une sous-commission de faire des propositions d'aide publique qui vont modifier l'examen en cours de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Car, si 60% de la production d'électricité provenant de l'hydraulique ne peut plus être rentabilisée, c'est tout le programme de sortie du nucléaire et de promotion des nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolien) qui est menacé.

Michael Wider, membre de la direction générale d'Alpiq, explique: «Les conditions économiques liées à la Stratégie énergétique 2050 ont changé, puisqu'on ne peut plus vraiment compter sur les centrales à gaz ou les centrales nucléaires, et que l'hydraulique est à la limite de la rentabilité. Est-ce qu'on peut dès lors s'imaginer, sans soutien temporaire du secteur, que la Suisse doive importer 40 à 60% de son énergie électrique?» La valorisation du parc hydroélectrique suisse a chuté de moitié à cause des subventions massives, en Allemagne (20 milliards d'euros) et en Italie, qui soutiennent la production d'énergie éolienne et photovoltaïque. Ces aides amènent des quantités énormes d'électricité à prix cassé sur le marché de gros.

Un graphique inquiète les représentants de la branche. Le 10 mai dernier, entre midi et deux heures, les vendeurs de courant devaient payer plus de 10 centimes le kWh pour pouvoir écouler leur électricité sur le marché de gros européen... Quand un vendeur doit payer pour trouver un client prêt

à acheter sa marchandise, c'est que quelque chose ne tourne plus rond, songent-ils. «Au prix de marché moyen de 35 centimes le kWh, seules quelques grandes centrales hydroélectriques déjà amorties peuvent être compétitives», souligne Dominique Gachoud, directeur général du Groupe E, présent à Fribourg et Neuchâtel.

Alpiq a essuyé une lourde perte en 2012, et vu son bénéfice net chuter de 89% au premier trimestre 2014. Un rapport de l'Office fédéral de l'énergie, rédigé à la fin de l'an dernier, montre que sur 25 projets d'équipement hydroélectrique, un seul atteint le seuil de rentabilité. «Et on ne voit pas une remontée significative des prix avant 2019 ou 2020», constate Dominique Gachoud, qui craint un affaiblissement économique dont tireraient profit des sociétés étrangères intéressées par le parc hydraulique suisse.

L'idée d'une aide fédérale temporaire aux barrages fait donc son chemin. Les pistes explorées reflètent les intérêts divergents des parties en présence: producteurs, cantons de plaine, cantons de montagne ou distributeurs de courant. Ces derniers, comme les SIG, Romande Energie ou Groupe E, sont liés aux producteurs, mais ne sont pas touchés financièrement, car ils vendent leur courant à des petits clients captifs au prix de revient.

Le projet de transformer la redevance hydraulique, ce droit d'eau touché par les cantons et les communes de montagne, risque de mettre le feu aux poudres. Les producteurs aimeraient réduire cette charge, qui représente plus de 20% des frais de production, ou la rendre variable selon les conditions du marché de gros européen. Une autre idée consiste à reporter ces coûts directement sur le consommateur final au lieu de les facturer au producteur. D'autres pistes, comme l'intégration de la grande hydraulique dans le système de subventionnement RPC ou l'octroi de prêts par la Confédération, sont aussi examinées.

Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat fribourgeois et président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, hésite. «Pour l'instant, il n'est pas urgent d'intervenir. Je constate que les cantons de montagne n'ont pas envie de voler seuls au secours des entreprises de production hydraulique en difficulté, alors que les cantons du Plateau suisse ont engrangé, ces dernières années, des sommes importantes sous forme d'impôts et de participation au bénéfice de ces entreprises. Je préconise donc une approche prudente et sereine.»

**LE TEMPS** © 2015 Le Temps SA